



# DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM) WAHLENHEIM (Version simplifiée)



## PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR

Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,



L'article L-125-2 du Code de l'Environnement stipule que « *le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger* ».

La sécurité des habitants de Wahlenheim est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

Inondation, transport de matières dangereuses, séisme et industries ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), autant d'événements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité et à la salubrité publiques.

Ces risques majeurs que notre commune peut subir, nous les connaissons, nous devons tout faire pour les minimiser, mais si nous ne pouvons les maîtriser, nous devons les prévenir et préparer la population à cette éventualité.

Aussi c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce document recense les risques majeurs encourus par notre commune à ce jour, tout en informant sur les mesures de prévention, de protection et d'alerte. Il est à votre disposition en Mairie où vous pourrez le consulter.

En complément de ce travail d'information, la commune propose un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement.

À tout moment, vous pouvez être concernés par ces événements, il est important que vous puissiez acquérir les bons comportements et réflexes à adopter.

Le Maire,  
Maurice LUTZ

**La version complète est à votre disposition en mairie où vous pourrez la consulter.**

## LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE :

### Les risques naturels



**Inondation / coulées de boues**  
(risque modéré)



**Neige / Verglas**  
(risque modéré)



**Mouvement de terrain**  
(risque modéré)



**Tempête**  
(risque faible)



**Séisme**  
(risque modéré)



**Canicule**  
(risque modéré)



**Grand froid**  
(risque faible)



**Radon**  
(risque faible)



### Les risques technologiques



**Transport de matières dangereuses**  
(risque modéré)



**Risque industriel**  
(risque faible)



**Pandémie**  
(risque modéré)



**Engins de guerre**  
(risque faible)

**Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.**

Il existe deux grandes familles :

- Les risques naturels : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme, éruption volcanique, etc.
- Les risques technologiques : industriels, nucléaires, biologiques, de ruptures de barrage, transports de matières dangereuses, etc.

# LE DISPOSITIF DE SAUVEGARDE

## LES MOYENS D'ALERTE SUR MA COMMUNE

Pour diffuser une alerte à la population, la municipalité dispose des moyens suivants :



Appels téléphoniques



Porte à porte



Sirène



Site internet de la commune



Réseaux sociaux



Application mobile

### Connaître le signal d'alerte

**Le Début de l'alerte** : 3 coups de sirène (son ascendant puis descendant) identiques d'1 minute et 41 secondes chacun, séparés par une interruption de 5 secondes.

**La fin de l'alerte** : Son continu d'une durée de 30 secondes. *Pour bien connaître le signal vous pouvez l'écouter sur le numéro vert : **0800 50 73 05***

### OU SE RÉFUGIER EN CAS D'ÉVACUATION ?



En cas d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre dans l'un des 3 centres d'accueil suivants :

- **Salle des fêtes (5 rue Principale) ;**
- **Église (1 rue de l'Église) ;**
- **Mairie (14 rue Principale)**

### QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE ?

#### Comportements à tenir à l'audition du signal :

- se mettre à l'abri en rejoignant un local clos,
- arrêter la climatisation, le chauffage / ventilation, fermer portes et fenêtres,
- se porter à l'écoute de la radio ou regarder la télévision et respecter les consignes,
- si l'on est à son domicile, mettre en œuvre son plan familial de mise en sûreté.

#### Comportements à tenir pendant l'alerte :

- ne pas rester dans un véhicule,
- ne pas aller chercher ses enfants à l'école,
- ne pas encombrer les lignes téléphoniques,
- ne pas rester près des vitres,
- ne pas ouvrir les fenêtres pour regarder ce qu'il se passe dehors, ne pas se rendre sur les lieux de l'accident afin de ne pas gêner les secours,
- ne pas allumer de flamme dans certaines situations (risques d'explosion),
- ne pas quitter l'abri sans consigne des autorités.



### LES NUMÉROS ET LIENS UTILES

Mairie : **03 88 51 10 83** - [mairie@wahlenheim.fr](mailto:mairie@wahlenheim.fr)

CAH (intercommunalité) : **03 88 90 68 50**

Préfecture : [www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)

Inforoute : [www.inforoute.alsace.eu](http://www.inforoute.alsace.eu)

Pompiers : **18 ou 112**

Police / Gendarmerie : **17**

Gendarmerie Haguenau : **03 88 07 41 00**

Police municipale (Brumath) : **03 90 29 13 22**

Vigicrues : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

Samu : **15**

SOS Mains : **03 88 12 80 82**

Centre Hospitalier Haguenau : **03 88 06 33 33**

Météo France : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

France Bleu : 101.4 FM

France Inter : 99.8 FM

**Dans tous les cas, respectez les consignes de sécurité diffusées par les autorités**

## LE RISQUE INONDATION



Une inondation est une **submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau**. On distingue trois types d'inondations :

- ✓ La montée lente des eaux en région de plaine par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique ;
- ✓ La formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes ;
- ✓ Le ruissellement pluvial renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturelles limitant l'infiltration des précipitations.

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT	À LA MONTÉE DES EAUX
<ul style="list-style-type: none"><li>⇒ Informez-vous sur le risque (mairie, sous-préfecture).</li><li>⇒ Faites réaliser un diagnostic de vulnérabilité de votre maison.</li><li>⇒ Disposez d'un poste de radio à piles et préparez votre kit d'urgence (éclairage de secours et réserve d'eau potable).</li><li>⇒ <b>Ne circulez pas dans une zone inondée.</b> Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts. Ne prenez pas votre voiture.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>⇒ Protégez-vous et votre habitation.</li><li>⇒ Installez les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger et placez en hauteur les produits polluants.</li><li>⇒ Coupez les alimentations en électricité et en gaz.</li><li>⇒ <b>Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages.</b></li><li>⇒ <b>Ne descendez pas dans les sous-sols ou les parkings souterrains.</b></li></ul>
PENDANT	APRÈS
<ul style="list-style-type: none"><li>⇒ <b>Évitez tout déplacement inutile</b> (à pied ou en voiture).</li><li>⇒ <b>N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou à la crèche.</b></li><li>⇒ Ne téléphonez qu'en cas de besoin. Informez-vous sur les sites Météo France et Vigicrues.</li><li>⇒ Sur demande des autorités, <b>rejoignez un centre d'accueil.</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>⇒ Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.</li><li>⇒ Aérez et désinfectez les pièces.</li><li>⇒ Faites l'inventaire des dégâts.</li><li>⇒ Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.</li></ul>

## LES SECTEURS EXPOSÉS

La commune de Wahlenheim possède des **Zones Humides Potentielles (ZHP)**. Pour en savoir plus : [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)

### Infos utiles :

- [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com), répondeur d'information météorologique, 24h/24, tél. : **08.99.71.02.67** ; <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr> ; France Bleu (101.4)

À l'approche d'un **orage, mettez à l'abri les objets sensibles au vent. Ne vous abritez pas sous les arbres.** Évitez les promenades en forêt et les sorties en montagne. **Signalez les départs de feux.** Dans une zone sensible aux crues torrentielles, pensez à votre sauvegarde et celle de vos biens.

## LE RISQUE NEIGE / VERGLAS



Les **chutes de neige et les phénomènes de verglas ou de pluies verglaçantes** sont consécutifs à des précipitations qui se produisent lorsque les températures sont négatives ou proches de 0°C. Elles peuvent entraîner la **formation de phénomènes glissants** sur les trottoirs et le réseau routier et une augmentation de poids sur les bâtiments et les infrastructures.

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- **Évitez de circuler** : en cas d'obligation de déplacement, munissez-vous d'équipements spéciaux.
- Privilégiez les **transports en commun**.
- **Renseignez-vous** sur les conditions de circulation auprès du Centre Régional d'Information et de Circulation Routière (CRICR).
- **Préparez votre déplacement** et votre itinéraire. Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée et où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule. Ne quittez celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs.
- **Respectez** les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- **Facilitez le passage des engins** de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- **Protégez-vous des chutes** et protégez les autres en dégageant la neige, en salant les trottoirs (évitez de stocker la neige dans les avaloirs et fossés pour ne pas gêner l'écoulement des eaux lors du redoux).
- **Protégez** vos canalisations d'eau contre le gel.
- **Ne touchez pas** aux fils électriques tombés à terre.
- **Écoutez la radio** et respectez les consignes des autorités.

## LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



Le risque mouvement de terrain est consécutif à un **ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique**. On en distingue plusieurs types : glissement de terrain, chutes de blocs, érosion du littoral, effondrement, coulée de boue, retrait-gonflement des argiles.

Ce risque peut être déclenché ou amplifié en cas de fortes précipitations ou de succession de périodes de gel/dégel.

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- **Quittez** rapidement les bâtiments.
- **Gagnez un point haut** pour vous mettre hors de portée du danger.
- **Fuyez latéralement** pour sortir le plus vite possible de l'axe de la coulée.

## LE RISQUE TEMPÊTE



Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des **vents forts à violents** se produisent sur une large zone géographique.

Ce phénomène peut avoir des **conséquences graves sur la population, les biens** (chutes d'objets divers : toitures, cheminées, grues, chapiteaux, etc., détérioration des lignes électriques et de communication, perturbation des réseaux de transport, etc.) **et l'environnement** (déforestation, perte d'infiltration des sols et augmentation du risque d'inondation...).

### LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT	PENDANT
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>Rangez ou fixez</b> les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés.</li><li>✓ <b>Prévoyez</b> des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.</li><li>✓ Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale alimenté par électricité, <b>prenez vos précautions</b> en contactant l'organisme qui en assure la gestion.</li><li>✓ <b>Vérifiez</b> le bon ancrage au sol des structures légères.</li><li>✓ <b>Fermez</b> les portes et les volets.</li><li>✓ <b>Rentrez chez vous.</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>Restez chez vous.</b></li><li>✓ <b>Limitez</b> tout déplacement inutile, réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif.</li><li>✓ <b>Signalez</b> votre départ et votre destination à vos proches.</li><li>✓ <b>N'intervenez pas</b> sur les toitures.</li><li>✓ <b>Ne vous promenez pas</b> en forêt ou sur le littoral.</li><li>✓ <b>Soyez vigilants</b> face aux chutes possibles d'objets divers.</li><li>✓ <b>Mettez-vous</b> à l'écoute de vos stations de radios locales.</li><li>✓ <b>Prenez contact</b> avec vos voisins et organisez-vous.</li></ul>

### APRÈS

- ✓ **Ne rétablissez** les réseaux qu'après vérification technique.
- ✓ **Ne touchez** en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

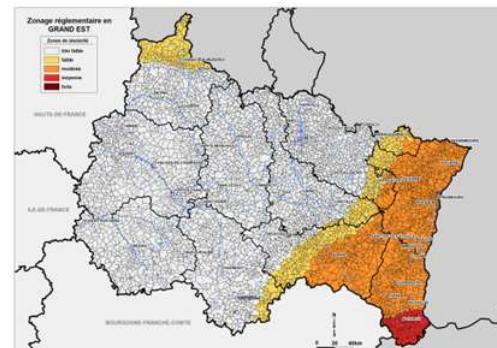


## LE RISQUE SISMIQUE



Un séisme, ou tremblement de terre, est une **secousse du sol due aux mouvements des plaques tectoniques**.

Selon leur intensité et leur durée, les séismes peuvent causer des **dégâts importants et mettre en danger des vies** ainsi que générer des pertes économiques et des difficultés de communication. **La totalité du ban communal se situe en zone « modéré ».**



### LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT	PENDANT
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Repérez</b> les points de coupure du gaz, eau, électricité.</li><li>▪ <b>Fixez</b> les appareils et les meubles lourds afin qu'ils ne soient pas projetés ou renversés.</li><li>▪ <b>Étudiez</b> l'opportunité de réaliser un diagnostic de vulnérabilité de votre bâtiment et, le cas échéant, les mesures possibles de renforcement.</li><li>▪ <b>Adoptez</b> les bonnes pratiques numériques en situation d'urgence. RDV sur : <a href="http://www.gouvernement.fr//risques/medias-sociaux-urgence">www.gouvernement.fr//risques/medias-sociaux-urgence</a></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Abritez-vous</b> loin des fenêtres pour éviter les bris de verre.</li><li>▪ <b>À l'extérieur, éloignez-vous</b> de ce qui peut s'effondrer.</li><li>▪ <b>À l'intérieur, abritez-vous</b> près d'un mur, une structure porteuse ou sous des meubles solides. Au rdc, à proximité de la sortie, sortez du bâtiment, éloignez-vous.</li><li>▪ <b>En voiture</b> : arrêtez-vous, mais jamais à proximité d'un pont, de bâtiments, d'arbres.</li><li>▪ <b>Ne sortez pas</b> avant la fin de la secousse. Attention, après une 1<sup>ère</sup> secousse, méfiez-vous des répliques.</li></ul>

### APRÈS

- Après la secousse, **coupez les réseaux, ne fumez pas.**
- **N'empruntez pas les ascenseurs.**
- **Sortez avec précaution** des bâtiments et restez éloignés de ce qui peut s'effondrer.
- **Ne fumez pas**, ne provoquez ni flamme, ni étincelle.
- **Évitez** de téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux de communication.
- Dès que vous le pouvez, **rejoignez un point de rassemblement**.

## LE RISQUE CANICULE



Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (**diurnes et nocturnes**) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures **aux normales saisonnières**. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique, etc. Ces périodes de canicule ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires...) pour les **biens et la vie quotidienne** (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées...).

### LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- ♦ **Hydratez-vous** en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool).
- ♦ **Mouillez-vous** le corps plusieurs fois par jour à intervalles réguliers.
- ♦ Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches.
- ♦ **Fermez** les volets, rideaux, fenêtres le jour. **Aérez** la nuit.
- ♦ **Utiliser** ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un **endroit frais** ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) trois heures par jour.
- ♦ **Évitez les efforts physiques** et les sorties aux heures les plus chaudes.
- ♦ Si vous devez sortir, **portez un chapeau et des vêtements légers**.
- ♦ **Donnez et prenez** des nouvelles de votre entourage.
- ♦ En cas de malaise ou de troubles du comportement, **appelez un médecin**.
- ♦ Pour en savoir plus, consultez le site : <http://www.sante.gouv.fr/>

## LE RISQUE GRAND FROID

Le risque de Grand Froid est lié à la survenue de températures atteignant des **valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières** et s'étalant sur plusieurs jours. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes météorologiques dangereux : formation de verglas et de glace, chutes de neige, pollution atmosphérique, etc. Ces périodes de Grand Froid ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (hypothermie, aggravation des pathologies et des maladies infectieuses, intoxication par le monoxyde de carbone...), **les biens et la vie quotidienne** (gel des réseaux électrique, des conduites d'alimentation, coupure de la circulation ferroviaire, aérienne, etc.).

### LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

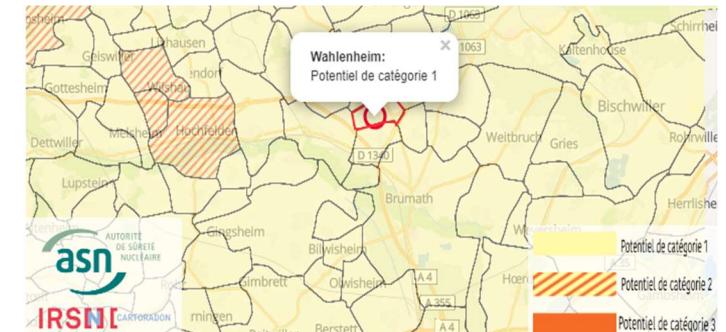
- o **Assurez** une bonne ventilation des habitations, même brève, une fois par jour, **vérifiez** le bon fonctionnement des systèmes de chauffage.
- o **Évitez de vous déplacer** et les efforts brusques. **Habillez-vous** chaudement, couvrez-vous la tête et les mains, ne gardez pas de vêtements humides.
- o Si vous devez prendre la route, **informez-vous** de l'état des routes. **Prévoyez** des boissons chaudes, des vêtements chauds, des couvertures, vos médicaments, votre téléphone portable chargé.
- o **Évitez** les expositions prolongées au froid et au vent et les sorties aux heures les plus froides. Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques. De retour à l'intérieur, **alimentez-vous**, prenez une boisson chaude et évitez les boissons alcoolisées.
- o **Restez en contact** avec les personnes sensibles de votre entourage.
- o Si vous remarquez une personne en difficulté, **composez le 115**.
- o Pour en savoir plus, consultez les sites : [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr) et [www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr) sur les aspects sanitaires.

## LE RISQUE RADON

On entend par risque radon, le risque lié à l'inhalation du radon, gaz radioactif présent naturellement dans l'environnement, inodore et incolore, émettant des particules alpha. Le radon se désintègre pour former des particules solides, elles-mêmes radioactives, émettant un rayonnement alpha et bêta. Le radon provient de la dégradation de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre. Il est présent partout à la surface de la terre, mais plus particulièrement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. À partir du sol et de l'eau, le radon se diffuse dans l'air et se trouve à des concentrations plus élevées à l'intérieur des bâtiments qu'à l'extérieur. Il est alors inhalé avec l'air respiré et se dépose dans les poumons.

### LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- × Aérer chaque jour l'habitation pendant plusieurs minutes.
- × Réaliser des travaux pour limiter/diminuer la présence du radon (étanchéité autour des portes, trappes, canalisations...), traiter le soubassement par la création d'une aération naturelle, ventilation mécanique ou dépression du sol, diluer la concentration en radon dans le volume habité en améliorant le renouvellement de l'air (simple aération, VMC, etc.)



La commune de Wahlenheim est classée en catégorie 1 (risque faible).

# LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES (TMD)



Le risque T.M.D. est consécutif à un accident impliquant un **transport de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisations** (gazoduc, oléoduc, pipeline, etc.). Les conséquences d'un accident de TMD sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être inflammables, toxiques, corrosifs ou radioactifs et peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement liées aux phénomènes induits : explosion, incendie, dégagement de nuage毒ique, voire la combinaison de ces phénomènes.

## Réseau gaz communal

L'exploitant est R-GDS (Réseaux Gaz Naturel Strasbourg). Le numéro d'appel d'urgence gaz est le **03 88 75 20 75**, disponible 24H/24.

## LES MESURES DE PROTECTION

Pour les transports de matières dangereuses, au niveau départemental un **Plan de Secours Spécialisé** prévoit les mesures à prendre et les moyens de secours publics et privés à mettre en œuvre pour faire face aux accidents de cette nature et présentant un danger pour la population (périmètre de sécurité, déviations, barrages flottants, etc.).

Les installations de transport par canalisations souterraines font l'objet, de la part des gestionnaires, de **plans de surveillance et d'intervention (PSI)** en vue de réduire les probabilités d'agressions externes involontaires et de réagir efficacement en cas d'accident.

## L'ALERTE

Il n'existe pas de signal d'alerte spécifique aux accidents de TMD. En cas d'accident, l'alerte sera donnée par des ensembles mobiles d'alerte (services de secours dépêchés sur place) et éventuellement les médias locaux.

**Il est impératif de savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risque(s) générés par la ou les matière(s) transportée(s).**

## LE RISQUE PANDÉMIE



Le risque pandémie désigne la propagation soudaine et rapide d'une maladie pouvant se répandre à grande échelle en contaminant l'homme. Il peut avoir des conséquences graves sur la population, pouvant toucher des millions de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades (exemple du Covid 19).

**Le territoire de la commune de Wahlenheim est traversé par un flux de transport de matières dangereuses.** Le transport de matières dangereuses s'effectue par :

- ✓ Voies routières : les principaux axes utilisés sont :
  - D177 – Rue du Général de Gaulle
  - D144 – Wahlenheim-Bernolsheim
- ✓ Gazoduc de transport de gaz naturel. Il parcourt le ban communal en venant de Hochstett avec une déviation vers Batzendorf. L'exploitant est le GRTgaz territoire Nord Est.



## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

*En cas d'accident sur une canalisation de transport de gaz haute pression*

### SANS fuite apparente :

- ✗ **Ne remblayez pas**, la canalisation est fragilisée et peut se détériorer rapidement.
- ✗ **Prévenez GRTgaz** au n° vert d'urgence (24h/24 et 7j/7) : **0800 30 72 24** (appel gratuit depuis un poste fixe).
- ✗ **Attendez l'arrivée des techniciens** de GRTgaz qui se déplaceront pour expertiser les dégâts et prendre les premières mesures.

### AVEC fuite apparente :

- ✗ **Ne tentez pas** de stopper la fuite. N'entrez pas en contact avec le produit.
- ✗ En cas d'inflammation, **ne tentez pas d'éteindre** la flamme.
- ✗ **Interrompez les travaux**, coupez les moteurs des engins et interdisez toute flamme, étincelle ou point chaud aux alentours de la fuite.
- ✗ **Éloignez** toute personne du lieu de la fuite. **Balisez** si possible les lieux du sinistre pour éviter un suraccident.

### LOIN de la fuite :

- ✗ **Téléphonez** au 18 puis au n° vert d'urgence **0800 30 72 24**.
- ✗ **Attendez à distance** la venue des secours et des techniciens GRTgaz.
- ✗ **Confinez-vous** dans le bâtiment le plus proche, fermez les volets et colmatez les fenêtres et ventilations. Dès que la radio annonce la fin d'alerte, **aérez le local** où vous êtes.

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- ⇒ **Respectez les mesures d'hygiène** recommandées (lavage des mains, port du masque dans les lieux publics, distanciation physique, etc.).
- ⇒ **Évitez les contacts** avec les personnes malades et/ou les animaux infectés. Si vous êtes/ou avez été en contact avec une personne malade, isolez-vous et faites vous tester.
- ⇒ **Faites-vous vacciner** contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.
- ⇒ En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, **appelez votre médecin traitant ou le 15**.

## LE RISQUE INDUSTRIEL



Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel entraînant des conséquences immédiates graves pour son personnel, les riverains, les biens et/ou l'environnement. Parmi les industries à risque, on recense dans notre commune :

### Les stockages de gaz sous pression.

Les principales manifestations d'un accident industriel sont regroupées sous trois typologies d'effets qui peuvent se combiner :

- **Les effets thermiques** sont liés à une combustion de produits inflammables solides, liquides ou gazeux ou à une explosion ;
- **Les effets de surpression** résultent d'une onde de choc (déflagration ou détonation) provoquée par une explosion.
- **Les effets toxiques** résultent de l'inhalation d'une substance chimique toxique (chlore, ammoniac, phosgène, etc.) suite à une fuite sur une installation. Un accident industriel peut avoir des **répercussions importantes sur les écosystèmes** avec la destruction de la faune et de la flore mais aussi un impact sanitaire avec la **pollution de la nappe phréatique**.

La législation française des **installations classées pour la protection de l'environnement** (ICPE) soumet les activités industrielles à « déclaration », « à enregistrement » ou à « autorisation » suivant les risques qu'elles peuvent générer. Les mesures de sécurité et les procédures varient en fonction des matières dangereuses utilisées et de leurs quantités présentes sur le site. Les prescriptions applicables à chaque site sont ainsi définies au cas par cas par un arrêté préfectoral, après une étude de dangers. Ces **mesures de sécurité consistent à réduire les risques à la source, mettre en place des dispositifs de sécurité** de nature à réduire les risques d'accident, **mettre en place une organisation de la sécurité** au sein de l'établissement industriel concerné.

La gestion d'un accident nucléaire ou radiologique majeur nécessite la mise en œuvre de mesures destinées à **limiter les conséquences d'une émission de substances radioactives**. Suivant les niveaux d'exposition prévus, il peut s'agir notamment d'un confinement, d'une évacuation ou d'une simple restriction de la consommation d'eau (issue d'un captage d'eau potable) et d'aliments.

Dans les zones susceptibles d'être contaminées par l'iode radioactif, la prise de comprimés d'iodure de potassium constitue une action complémentaire de protection des populations en saturant momentanément la glande thyroïde en empêchant la fixation des isotopes radioactifs, diminuant ainsi les risques de cancer de la thyroïde.

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT

- **S'informer** sur la présence éventuelle d'un établissement industriel à risque.

- Connaître le **signal d'alerte**.

### PENDANT

- **Respecter les consignes** qui figurent sur les plaquettes d'information, par exemple : rejoindre un bâtiment proche : si un nuage toxique s'est dégagé, fuir perpendiculairement au vent.

- **Se confiner** (boucher portes et fenêtres, arrêter les systèmes de ventilation et de chauffage). **S'installer** de préférence dans une pièce située du côté opposé au danger et possédant un point d'eau.

- **Éviter** toute flamme et étincelle (n'allumer aucun appareil électroménager, interrupteur, cigarette).

- En cas d'odeurs fortes ou de picotements, **respirer** à travers un linge humide.

- En cas de démangeaisons ou de brûlures **se laver** à grande eau.

- **S'informer** en écoutant la radio. Ne pas **téléphoner** : laisser le réseau libre pour les secours.

### APRÈS

- **Aérer** les pièces et en cas de contamination par un produit toxique, se présenter aux **services médicaux**.

## LE RISQUE « ENGINS DE GUERRE »



On entend par ce risque, le risque **d'explosion et/ou d'intoxication et/ou dispersion dans l'air de chargements particuliers** (fumigène, phosphore...) à la suite de la manutention ou d'un choc d'une ancienne munition de guerre (bombes, obus, mines, grenades, détonateurs...). Au cours des trois derniers conflits qui se sont succédés sur le sol alsacien, des munitions ont été employées, potentiellement restées enfouies dans les sols notamment en forêt ou dans les champs. Ces **engins de guerre présentent un risque de nature variable en fonction(s) de leur emploi d'origine et de leur état actuel**. Les travaux de BTP, agricoles ou les terrassements, les phénomènes d'érosion du sol ou l'assèchement des rivières mettent à jour des munitions anciennes. Des engins peuvent également être trouvés dans des greniers, remises ou dans les jardins.

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Seule l'information de la population sur les consignes de sécurité peut constituer une mesure préventive tant le risque est diffus. Toute personne découvrant un ancien engin de guerre (ou des munitions) :

- **Ne le(s) touchez pas et ne le(s) déplacez pas !**
- **Cessez toute activité** à proximité de l'objet et **empêchez l'accès** au lieu ;
- **Signalez** immédiatement la découverte **en appelant le 17 (Gendarmerie ou police)** et **transmettez sa localisation** pour faciliter l'intervention des démineurs ;
- **Contactez votre Mairie au 03 88 51 10 83.**

# PRÉVOIR UN KIT D'URGENCE

## Votre kit d'urgence



Dans une situation d'urgence, certains équipements sont essentiels.

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir aux besoins minimums, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis dans l'immédiat.

Un sac à dos, un sac de sport ou une valise, facilement accessible peut ainsi être préparé et contenir les éléments essentiels à adapter en fonction des risques et des particularités du foyer.

## COMMENT CONSTITUER MON KIT D'URGENCE ?

### Équipements à préparer à l'avance :

- **Pour me signaler auprès des secours :** sifflet, torche clignotante, lampe torche (+piles), tissu ou panneau « SOS » de couleur vive, gilets fluorescents.
- **Pour subvenir aux besoins alimentaires :** 1 à 2 bouteilles d'eau par personne, aliments énergétiques sans cuisson (fruits secs, conserves...), couverts, ouvre-boîte, couteau multifonctions, aliments pour bébé ou régime particulier.
- **Pour administrer les premiers soins :** trousse médicale de 1<sup>er</sup> soin : pansements, paracétamol, désinfectant, antidiarrhéique, produit hydroalcoolique...
- **Pour quitter mon habitation en toute tranquillité :** photocopies des papiers administratifs : papiers personnels, carte d'identité, passeport, permis de conduire, carnet de santé des membres de la famille et des animaux domestiques, ordonnances, carte vitale, livret de famille, etc., double des clés de la voiture et de la maison, un peu d'argent liquide.
- **Pour rester informé :** radio à piles (et piles de rechange).
- **Pour conserver un minimum d'hygiène et pour me préserver du froid :** brosse à dents, serviettes, autre produit d'hygiène (couches...), vêtements chauds, couverture de survie.
- **Pour pouvoir prétendre à une indemnisation :** photocopies des contrats d'assurance des personnes et des biens exposés aux risques (multirisque habitation, automobile, responsabilité civile), appareil photo.
- **Pour m'occuper durant la mise à l'abri ou sur le lieu d'évacuation :** jeux pour enfants et adultes (cartes, dominos...), livres, revues...

### Équipements à prendre à la dernière minute :

- **Pour rassurer les proches et communiquer avec les secours :** téléphone portable et chargeur.
- **Pour administrer les soins particuliers :** médicaments spécifiques (diabète, allergies...)
- **Pour assurer mes démarches personnelles :** papiers d'identité, chéquier et carte bleue.

## LES DÉMARCHES D'INDEMNISATION

1	2	3	4
<b>Contactez votre assurance</b>	<b>Prenez des photos de votre sinistre</b>	<b>Ne jetez rien jusqu'à l'expertise</b>	<b>Déclarez le sinistre (en recommandé, dans les 10 jours suivant le classement CATNAT)</b>